

# ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com)

contact : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)



## FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

TARIF BLEU DOMESTIQUE			en vigueur depuis le		01/02/2025	
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en €)			
	Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses	
			HT*	TTC*	HT*	TTC*
3	15 A	-	8,60	10,49	/	/
6	30 A	10 A	11,18	13,86	11,48	14,46
9	45 A	15 A	13,99	17,47	14,40	18,35
12	60 A	20 A	16,84	21,13	17,23	22,13
15	-	25 A	19,46	24,55	19,87	25,71
18	-	30 A	21,93	27,81	22,61	29,40
24	-	40 A	27,73	35,24	28,41	37,11
30	-	50 A	33,56	42,69	33,53	44,12
36	-	60 A	38,52	49,23	38,83	51,30

**TARIF BASE supérieur ou égal à 9 kVA BASE en EXTINCTION n'est plus proposé**

Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie (en c€/kWh)					
	Option Base		Option Heures Creuses			
	HT*	TTC**	Heures Creuses		Heures Pleines	
HT*			TTC**	HT*	TTC**	
3	13,43	20,16	/	/	/	/
6	13,43	20,16	10,76	16,96	14,51	21,46
9 à 36	13,43	20,16	10,76	16,96	14,51	21,46

HT\* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

TTC\* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC\*\* : inclus TICFE (3,37 c€/kWh), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,72 €/an)

Heures Creuses : (code E) 23h-7h  
(code Y) 22h-6h

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)						
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option Base			Option HC		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
3	6,10	1,34	1,41	/	/	/
6	8,92	1,96	2,07	10,18	2,23	2,36
9	11,74	2,57	2,71	13,63	2,99	3,15
12	14,56	3,19	3,37	17,08	3,75	3,95
15	17,38	3,81	4,02	20,53	4,50	4,75
18	20,20	4,43	4,67	23,98	5,26	5,55
24	25,84	5,67	5,98	30,88	6,77	7,14
30	31,48	6,90	7,28	37,78	8,29	8,74
36	37,12	8,14	8,59	44,68	9,80	10,34

**1 Taxes :** Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 3,37 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/02/2025

valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh)

date de vigueur Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

## 2 Caractéristiques de l'offre :

**Origine de l'électricité** : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres  
la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

## 3 Prestations techniques :

**raccordement au réseau** : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96  
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur  
*voir en fin de fiche les coûts usuels*

## 4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

## 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

## 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)  
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

## 7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paieement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

**option gratuite** : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou du mois suivant la réception de la facture

**option gratuite** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

## 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;

le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT / 7,5 TTC

Intervention pour impayé ou manquement contractuel :

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,22 € HT - 3,86 € TTC / 35,45 € HT - 42,54 € TTC

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 50,39 € HT - 60,47 € TTC / 50,39 € HT - 60,47 € TTC

## 9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

## 11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 % )

Mise En Service sur PDL existant sans modification

- Avec compteur évolué 1,45 € HT - 1,74 € TTC en standard

- Avec compteur non évolué 26,52 € HT en standard - 31,82 € TTC majorée de 35,83 € HT - 43 € TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,51 € HT 4,21 € TTC ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 35,67 € HT - 42,8 € TTC.

Relève spéciale à la demande du client : 29,89 € HT - 35,87 € TTC.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 35,83 € HT - 43 € TTC.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 63,22 € HT - 75,86 € TTC.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com).

## 12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros

ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus